



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

SEANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2025

15 AVR. 2025

* * *

Le mardi 25 février 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 17 février 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Selommès, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	42	4	11	57	57	0	0

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

CANTON DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Philippe MERCIER

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Dominique DHUY , Jacky FOUSSARD

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Nicolas HASLÉ (suppléant de Laurent BRILLARD excusé)

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Néant

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	C. YVONNEAU	LE PLESSIS DORIN	C. RENVOISE	SAINT GOURGON	JM CROSNIER
AREINES	E. RIOTTEAU	LE POISLAY	N CHARRIER	ST JEAN FROIDMENTEL	C GOURDEL
AUTHON	MJ CINTRAT	LES HAYES	JP PROVENDIER	ST-OUEN	J VAILLANT
AZE	M. JOLY-LAVRIEUX	LE TEMPLE	JM PAPOT	SARGE SUR BRAYE	M ROUSSEAU
BAILLOU	S GAUTIER	LUNAY	M CHARTRAIN	ST RIMAY	Y ROLLAND
BUSLOUP	Chantal STEGRE	MESLAY	S. NALLET	SASNIERES	C GRANGER
CHOUE	F GAULLIER	MOREE	A BOURGEOIS	SOUGE	B BONHOMME
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	NAVEIL	MT BONIN	TOURAILLES	C MONTARU
COULOMMIERS LA TOUR	A SOUVERAIN	PEZOU	A LEMOINE	VILLAVARD	A HOUDEBERT
DANZE	F BRAULT	RENAY	P LEMONNIER	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	J DURAND	SAINT ANNE	PA VIOLET	VILLEROMAIN	N DAMIER
HUISSEAU EN BEAUCE	C FEDELE	ST FIRMIN DES PRES	S. BARANGER	VILLETRUN	S FERME
LA VILLE AUX CLERCS	B DUPRE			VILLIERFAUX	S. NORGUET

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

BREVAINVILLE D BRUNET TROO D CALEGARI-JEHL VILLECHAUVÉ S. GUERIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

ARTINS Patrick HUGUET à JP PROVENDIER (Les Hayes)
BOUFFRY Monique SORIA à Claire FOUCHER-MAUPETIT (CD41)
BOURSAY Elise AMBROSI à Sylvie GAUTIER (Baillou)
CORMENON Gilles BOULAY à François GAULLIER (Choue)
CRUCHERAY Bruno BARBIER à Philippe MERCIER (CD41)
FAYE Annette GARNIER à Alain SOUVERAIN (Coulommiers)

LA CHAP VICOMTESSE Yves BELOEIL à Alain Bougeois (Morée)
LANCÉ Yann TRIMARDEAU à Jacky DURAND (Fréteval)
MAZANGÉ Patrick BRIONNE à Aimé HOUDEBERT (Villavard)
SAINT AMAND LONGPRE Jean Michel CHALON à Sylvie NORGUET (Villiersfaux)
SELOMMES Philippe BELLANGER à Jacky FOUSSARD (CATV)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

LA VILLE AUX CLERCS
FRETEVAL

D PASQUIER
P. LERICHE

ST JEAN FROIDMENTEL

C BASTIEN

CHOUE

C. LETURQUE

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative:

Isabelle MAINCION, Présidente du Conseil de développement

Vincent LE DUFF, Sous-préfet de Vendôme

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

EXPOSÉ

Le rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est présenté en annexe.

PROPOSITION

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 57 POUR -0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **PRENNENT ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 09/04/25

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 09/04/2025

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1/Rappels

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.5211-36 du CGCT).

2/ Propositions d'actions pour 2025 et années suivantes :

-CRST : poursuite des actions en matière d'ingénierie territoriale et de soutien au montage des dossiers

-PAT : poursuite du projet en 2025 et début 2026 du projet « Mieux Manger Pour Tous » et de « Sensibil'actions » - Définition du plan d'actions 2025-2030 – Actions auprès des producteurs, des cantines scolaires et restaurations collectives, promotion des productions locales

-Plateforme REV ' : mise en place du Pacte territorial et des actions

-COT et EnR: poursuite des actions et montage de dossiers auprès des maître d'ouvrage – réflexion sur une ingénierie interne pour conseiller les communes sur des projets photovoltaïques de petites ampleurs

-CLS : mise en œuvre du contrat local de santé, soutien aux acteurs du territoire, réalisation d'actions de terrain

-LEADER : poursuite de l'animation territoriale et du soutien au montage de projets, suivi du dispositif

-LIFE_LETsGo4Climate : formation de 8 facilitateurs carbone en mars 2025, sous réserve de participants (formation prise en charge par la Région/Europe)

3/Projections du budget 2025

Résultat d'exécution 2024

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à +100 784,01 € arrondi à 100 784 € pour les simulations

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit à + 75 347,30 € arrondi à 75 347 € pour les simulations

Participations des communes et EPCI

Il est proposé pour 2025 le maintien des participations des communes (0,73€ /habitant) et EPCI (1,47€/habitant)

Ainsi qu'exposer lors de comités syndicaux précédents, il est proposé une contribution spécifique des EPCI pour le fonctionnement du CLS, dont le poste est passé à 1 temps plein en mars 2024, et pour le fonctionnement du Pacte territorial à compter du 1^{er} janvier 2025 :

-Pour le CLS, lors du bureau du 5 juin 2023 il avait été décidé que le reste à charge du poste CLS à temps complet serait réparti entre EPCI au prorata de la population DGF 2022 :

EPCI	%	Pop DGF 2022
CPHV	14%	10 367
CCCP	9%	6 976
CATV	77%	57 146
Total		74 489

L'action CLS n'a pas fait l'objet d'un appel à contributions sur 2024 et il convient de les mettre en place à compter de 2025 : coût CLS 60 000 € annuel, subvention ARS 25 000 €, subvention Région 15 000 €, reste à charge 20 000 €.

Selon la répartition au prorata de la population DGF, la contribution dédiée au CLS sera à compter de 2025 par EPCI de : 15 000 € pour la CATV, 2 800 € pour la CPHV et 1 800 € pour la CCCP

-Pour le PACTE TERRITORIAL, il a été proposé lors du comité syndical du 11 novembre que le Pays supporte le coût RH du CEP en poste, puisque existant, et le reste à charge sur les autres postes de dépense soient répartis entre EPCI. Selon l'estimation réalisée, Sur la durée du Pacte, le reste à charge est estimé à 130 697 €, sont 52 480 € correspondant au poste CEP du Pays et 78 216 € de coût externe et communication, soit une moyenne annuelle de 19 554 € à la charge des 3 EPCI.

Sur cette base, en prenant la même clé de répartition que pour le CLS, cela correspond à une participation annuelle de 15 056 € pour la CATV, 2 737 € pour la CPHV et 1 760 € pour la CCCP

4/Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à 626 504 € (562 400 € en 2024).

Elles sont constituées principalement par les salaires du personnel y compris les prestations de services avec la CATV et par les actions menées par le Pays (Projet Alimentaire de Territoire, CLS, plateforme REV/Pacte territorial (qui est comptabilisée au chapitre 65), ...)

Les autres dépenses de fonctionnement concernent les loyers et charges des locaux, les fournitures administratives, les frais de téléphones, de déplacements, les cotisations à diverses associations, ... et les amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025	Observations
011. Charges à caractère général	132 504 €	Solde des actions PAT non réalisées 2024 pour 47 000€ et réserve 17 254 €
012. Charges de personnel	417 000 €	Dont 81 000€ non réglé n-1
65. Autres charges de gestion courante	66 000 €	ADIL 2024 + Pacte 2025
042. Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000 €	Amortissements annuels
TOTAL	626 504 €	

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à 626 504€.

Elles sont constituées principalement par la cotisation des communes (54 000€) et EPCI (148 000€), ainsi que par les subventions de l'Europe (112 600 € Leader et Feder/Pacte), de la Région Centre Val de Loire (53 500 € fonctionnement, CLS et PAT), de l'État (113 120 PAT, ARS, ANAH), du Département (27 000€) et de l'ADEME (COT 17 500€) ainsi que par l'excédent antérieur reporté (estimé à 100 784 € pour 2024)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
74. Dotations subventions, participations	525 720 €
002. Excédent antérieur reporté	100 784 €
TOTAL	626 504 €

5/Section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à 86 347 €.

Elles sont constituées par l'achat de logiciel (comptabilité & RH, suite bureautique, antivirus) et par l'achat de matériels bureautique et informatique et une réserve.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
20. Immobilisations incorporelles	10 000 €
21. Immobilisations corporelles (dont réserve 56 347 €)	76 347 €
TOTAL	86 347 €

Les recettes d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à 85 300 €.

Elles sont constituées par l'excédent antérieur reporté, les amortissements des logiciels et matériels

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition 2025
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000 €
001. Excédent antérieur reporté	75 347 €
TOTAL	86 347 €

6/Effectifs des personnels

L'organisation du fonctionnement du Pays au niveau RH a été revue du fait de la modernisation d'outils de travail et de la révision du périmètre d'actions du PAT.

L'administration fonctionnera en 2025 avec 5,3 ETP au lieu de 6,8 : fusion des postes d'animation PAT et Leader en 1 poste 50/50, passage à 0,5 ETP du poste d'assistante/comptabilité (recrutement en cours).

Au 1^{er} janvier 2025, le Syndicat Mixte compte 4 salariés : 3 contractuels (2 en CDI et 1 en CDD) et un fonctionnaire en détachement (CLS). Le poste de direction est tenu par un fonctionnaire de Territoires vendômois agissant par voie de prestation de services équivalent à 0,8 ETP. Le poste d'assistant(e) polyvalent(e) (0,5 ETP) est en cours de recrutement.

Cette nouvelle organisation génère une économie brute annuelle (tous postes pourvus) estimée à 75 000€, soit 25 000 € en fonds propres après déduction des subventions. Cette économie compense les augmentations subies depuis plus de quatre ans (charges, loyers, assurances, valeur de points, hausse des charges patronales ...).

Le Compte Administratif 2024 définitif sera présenté au prochain Comité Syndical avec le Budget Primitif 2025.

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Présidente
Pays Vendômois

